

POINT DE VUE

Toutes les semences non GM doivent le rester
par Sylvain Fattebert, Stop-OGM (Suisse)

Le 1^{er} juillet dernier, des producteurs bio et des parlementaires Verts d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse se sont rencontrés dans le site enchanteur de Rheinau, au bord du Rhin, sur la rive suisse. L'objet central de la rencontre était de préparer une action coordonnée dans les Parlements nationaux et au Parlement européen, afin de protéger les semences des contaminations d'OGM.

Tout le monde s'accorde à dire que c'est là un défi central pour l'avenir de la production sans OGM et on sait que la définition des valeurs-limites (d'émission de pollution, notamment) et une organisation territoriale délimitant des zones de protection font partie des éléments centraux de toute politique environnementale efficace. D'ailleurs, à l'heure actuelle, l'UE n'a toujours pas tranché sur le seuil de contamination acceptable pour les semences.

Les hôtes suisses ont soumis deux projets de texte aux autres délégations. Le premier vise à créer un statut spécial pour les zones de production et de multiplication des semences non transgéniques. Ce statut exigerait des mesures de protection strictes contre les contaminations d'OGM. En Suisse, comme tout agriculteur peut produire et multiplier des semences, cela aboutirait à faire de l'ensemble du territoire une zone de protection.

Le second projet de texte a pour but d'abaisser au niveau le plus bas la valeur-limite de contamination tolérée dans les semences, de manière à donner autant de chances que possible à l'avenir des semences et des cultures exemptes de manipulations génétiques.

Les participants ont convenu qu'ils adapteront ces motions à leur réalité politique. Il est souhaitable que les parlementaires de France, de Belgique, du Luxembourg et d'ailleurs, conscients des problèmes de la contamination transgénique, reprennent et soutiennent ces impulsions au niveau du droit européen et national.

Il faudra veiller à ce que ces deux propositions visent la protection de toutes les semences non transgéniques, et pas seulement les semences labellisées bio. Ce serait en effet une énorme erreur que d'accepter une différence de traitement au sein des semences non transgéniques. Il ne faudrait pas se tromper sur les véritables fronts de la bataille.

C'est le mérite des Verts et des paysans bio de lancer cette action parlementaire internationale et communautaire. Gageons qu'ils comprennent que leurs propositions seront à la hauteur du problème s'ils s'engagent pour l'ensemble de la production agricole sans OGM. Soit, pour l'instant, l'écrasante majorité de l'agriculture européenne.

Consommation & économie

par Eric MEUNIER

INTERNATIONAL - Perspectives agricoles - Dans leur récent rapport sur les perspectives agricoles 2006-2015¹, l'OCDE et la FAO soutiennent que les pays en développement joueront un rôle déterminant dans l'évolution des échanges agricoles mondiaux. "La production et la consommation de produits agricoles augmentent plus rapidement dans les pays en développement que dans les économies développées. Cependant, dans les pays les plus pauvres, l'amélioration de la productivité n'est pas suffisante pour répondre aux besoins alimentaires de populations en pleine croissance. [...] Pour développer la capacité de production de ces pays, il importe d'intensifier l'investissement dans l'éducation, la formation et le développement des infrastructures". Ces conclusions rejoignent celles du Programme Alimentaire Mondial qui remettait en cause la solution tout agricole pour résoudre les problèmes de l'Afrique (cf. Inf'OGM n°74). De même, le rapport du PNUE consacré l'état de l'environnement en Afrique² précise que les OGM peuvent aider à combattre la famine, mais qu'il y a lieu de s'inquiéter du fait qu'ils sont perçus comme une "solution magique", détournant l'attention des causes réelles de la faim, comme la pauvreté, l'accès à la terre et la mauvaise gestion environnementale.

1, www.oecd.org/document/36/0,2340,fr_2649_33727_37038500_1_1_1_1,00.html
2, infogm.org/article.php3?id_article=2763

EUROPE - Le président d'Europabio contre un moratoire en Europe - "Si des pays ne veulent pas cultiver de PGM, alors ils ne devraient pas faire partie de l'Union européenne. Ils devraient sortir de l'UE", a déclaré H. Kast, président de BASF et administrateur d'Europabio. "Nous avons besoin en Europe d'une autorité qui ait le dernier mot pour éviter que

le processus d'autorisation traîne encore et encore. [...] Je ne suis pas au courant d'un seul cas d'agriculteurs bio [aux Etats-Unis] ayant vu son champ contaminé. Si un agriculteur veut produire du bio, il peut. Il doit juste prendre soin de se trouver à une distance suffisante des autres champs".

1, www.eupolitic.com/EN/Interviews/200605/27eedea-65a3-4b79-b57d-83467c4ff13d.htm

ALLEMAGNE - Agriculture et emplois - Commandée par le Bund (Amis de la Terre), une étude, réalisée par l'Université d'Oldenburg, démontre que, contrairement aux allégations des partisans des biotechnologies, ces dernières créent peu d'emploi. Thomas Helmerichs, co-auteur de l'étude, a interrogé 70 entreprises (dont 20% ont répondu) et a déterminé que cette technologie avait créé 500 emplois en Allemagne au lieu des 23 829 annoncés par le Ministère de la Formation et de la Recherche et que du fait des fusions prévues peu d'emplois seront créés prochainement. Le chercheur conteste les chiffres des entreprises car dans les PME, les emplois créés dans le secteur biotech sont souvent des mutations internes ; pour les plus petites entreprises, il s'agit de sous traitance et le terme de "biotechnologies" regroupe des réalités hétérogènes. L'agriculture bio emploie aujourd'hui 150 000 personnes¹. L'entreprise Life Food a décidé de se fournir en soja non-GM auprès de 37 agriculteurs de la région de Freiburg. Les semences de soja sont achetées à l'entreprise québécoise Prograin, puis Life Food les multiplie (trois tonnes), les contrôle et les distribuent aux agriculteurs. L'entreprise effectue aussi des contrôles (PCR) sur le terrain et sur les récoltes chaque année².

1, www.blauen-institut.ch/Pg/pM/pM6/pm1381.html
2, www.non-gm-report.com/articles/may06/soybeans_GMO_free.php

AFRIQUE

AFRIQUE DE L'OUEST - Aide au coton GM - L'Agence états-unienne pour le développement international (USAID) débloque 20 millions de dollars pour soutenir le programme d'amélioration du coton d'Afrique de l'Ouest (WACIP)¹. Ajoutés à sept millions précédemment versés, ces fonds seront répartis sur trois ans, à destination du Bénin, du Burkina Faso, du Tchad, du Mali et du Sénégal. Ils cibleront le soutien aux réformes politiques et institutionnelles pour une gestion privée du secteur du coton, l'amélioration de la qualité du coton, la mise en place de formations et le renforcement

des relations entre les organismes de recherche ouest-africains et états-unien.

1, www.usaid.gov/our_work/agriculture/index.html

AFRIQUE DU SUD - Bioéthanol et PGM - Syngenta a déposé en mai une demande d'autorisation pour l'importation et la transformation du maïs 3272, génétiquement modifié pour produire une enzyme alpha-amylase¹. Cette enzyme transforme l'amidon du maïs en sucre, lequel sera alors industriellement transformé en éthanol. A l'heure actuelle, l'enzyme est ajoutée manuellement après production par des micro-organismes. Il faut préciser

que les "déchets" de ce maïs, une fois l'éthanol produit, pourront rejoindre les autres produits dérivés commercialisés. Dans l'UE, ce dossier (UK/2006/34), déposé selon la procédure 1829/03, concerne la transformation, mais inclut l'alimentation humaine et animale, car elle n'exclut pas que des produits dérivés se retrouvent dans la chaîne alimentaire. Syngenta précise que la culture se fera hors de l'Europe². Aux Etats-Unis, le dossier (n°05-280-01p) n'a pas encore été validé³.

1, www.biosafetyafrica.net
2, www.gmo-compass.org/pdf/regulation/maize/3272_maize_applicaton_food_feed_ingredients.pdf
3, www.aphis.usda.gov/brs/not_reg.html

Législation

par Christophe NOISSETTE

UE – Doutes tenus secrets – Suite à un recours légal déposé par Les Amis de la Terre, la Commission européenne a publié les documents qu'elle a rédigés dans le cadre du différend à l'OMC qui l'oppose aux Etats-Unis. Concrètement, pendant que la Commission tenait un discours pro-OGM aux citoyens européens et qu'elle levait le moratoire sur les autorisations, elle affirmait à l'OMC que : 1/ de sérieux doutes scientifiques existent quant à la sûreté des aliments et cultures GM ; 2/ de nouveaux risques complexes sont en train d'apparaître ; 3/ les risques sur la santé humaine et animale ne peuvent être exclus ; 4/ de graves inquiétudes subsistent quant à la sûreté environnementale des cultures GM ; 5/ les risques environnementaux liés aux PGM varient en fonction de chaque région et de son environnement ; 6/ les entreprises ont fourni des dossiers de demande de commercialisation s'appuyant sur des recherches de mauvaise qualité. Par ailleurs, les documents en question montrent que la Commission est très réservée sur les évaluations de risques effectuées par l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESAs) (cf. *Inf'OGM* n°74).

Lire le rapport : info.ogm.org/article.php3?id_article=2365

FRANCE – Projet de loi OGM repoussé - La loi sur les OGM ne sera pas examinée par l'Assemblée nationale avant l'été¹. Officiellement, la session parlementaire est trop chargée. Ce projet devrait être étudié à l'automne, mais nombreux sont ceux qui estiment qu'il ne sera pas débattu avant les élections présidentielles de 2007. Cet attermoisement trouverait son explication dans l'état de l'opinion publique, globalement défavorable aux PGM. A plusieurs reprises, les semenciers ont dénoncé ce report. Cependant, dès l'année dernière, les mêmes organisations avaient favorisé la culture de maïs GM sur plusieurs centaines d'hectares en France, dans le plus grand secret. Et cette année, elles ont d'ores et déjà ensemencé plusieurs milliers d'hectares.

¹, *Le Monde*, 29 juin 2006

TAIWAN – Papaye GM encore interdite – Le Cabinet du Conseil de l'agriculture (en anglais COA) a précisé que toute personne qui cultive ou vend des papayes GM sera punie d'une amende comprise entre 24 000 et 122 000 euro¹. Si des variétés de papaye GM ont été développées localement pour résister à certaines maladies et avaient été expérimentées depuis juillet 2003, elles n'ont pas encore été autorisées pour la commercialisation. Le COA a demandé aux administrations locales et régionales de vérifier si les papayes en vente dans leur juridiction n'étaient pas transgéniques. Le COA encourage donc les agriculteurs à acheter des semences certifiées.

¹, www.taiwannews.com.tw/etn/news_content.php?id=105252

INDE – Prix plafond officiel pour le coton Bt - En 2005, le coût d'un sac de 450g de semences de coton Bt était compris entre 1600 et 1850 roupies. Les semences illégales Bt étaient vendues entre 800 et 1000 roupies et les semences non Bt entre 450 et 500 roupies. Pendant la saison 2005 – 2006, 9% de la surface cotonnière étaient ensemencés avec des variétés légales, 26% avec des variétés illégales et 66% avec des variétés non Bt ou des semences vendues abusivement comme Bt. Sous la pression, Monsanto a abaissé le prix du sac à 1250, puis à 900 roupies. Cependant, le 11 mai 2006, la Commission des monopoles et des pratiques commerciales restrictives (en anglais MRTPC) a demandé à Monsanto de réduire encore le prix du sac afin d'atteindre un prix "raisonnable" (cf. *Inf'OGM* n°76). Le MRTPC a aussi dénoncé une autre pratique commercialement illégale de Monsanto-Mahyco : Nuziweedu, une entreprise sous licence, souhaitait vendre ses semences 800 roupies, Monsanto-Mahyco l'a forcé à les vendre 1818 roupies¹. Le 29 mai 2006, le Gouvernement de l'Andhra Pradesh imposait à Monsanto-Mahyco de ne pas vendre le sac de coton Bt au-delà de 750 roupies (ou 12,8 euro)². Deux autres Etats indiens – le Maharashtra et le Gujarat - ont aussi décidé de fixer le prix maximum (450 roupies) pour les semences de coton Bt. Le gouvernement de l'Andhra Pradesh a menacé les entreprises qui ne respecteraient pas ce prix fixé de les attaquer selon

the Essential Commodities Act. Monsanto a, bien entendu, fait appel jugeant cette décision "illégal et arbitraire", mais début juin, la Cour suprême indienne a donné raison à l'Andhra Pradesh et a refusé d'en annuler la décision.

¹, timesofindia.indiatimes.com/articleshow/1606491.cms
², www.financialexpress.com/fe_full_story.php?content_id=129577

Un Etat sans PGM - Le Premier Ministre de l'Etat de l'Uttaranchal, Narayan Dutt Tiwari, a assuré, le 19 juin 2006 aux responsables du syndicat Bharatiya Kissan Union (BKU) – membre de la Via Campesina - qu'il n'autorisera la culture d'aucune PGM pour préserver l'image de l'Etat où l'agriculture biologique est importante¹. Fort de cette déclaration, le BKU, lors de son congrès annuel – auquel participaient 30 000 agriculteurs, a voté une résolution qui demande l'interdiction des cultures GM. Le BKU, au Punjab, avait au préalable fait la promotion du coton Bt². Ce changement s'explique, selon Manjit Singh Kadian, secrétaire général du syndicat, par l'autorisation d'essais en champs d'aubergine transgénique, culture alimentaire à la différence du coton, et par l'apparition d'insectes résistants au Bt (Bollgard I) qui ont rendu nécessaire l'achat des variétés Bollgard II, dont l'expression de la toxine est plus large.

¹, www.financialexpress.com/fe_full_story.php?content_id=131169
², cities.expressindia.com/fullstory.php?newsid=188854

ARGENTINE – Ressemer légalement - Le 21 juin 2006, le Ministre argentin de l'agriculture a défini les limites de "l'usage propre" des semences conservées de la récolte précédente¹. La pratique qui consiste à réutiliser les semences d'une récolte à l'autre est répandue en Argentine, mais dénoncée par les semenciers. Seulement 20% des semences cultivées lors de la dernière récolte ont été achetées légalement. La résolution a donc pour but de réglementer la définition de l' "usage propre" et s'applique aux vendeurs tant nationaux qu'étrangers. Les agriculteurs n'auront plus à demander la permission aux détenteurs du brevet des plantes cultivées à moins que "la surface plantée excède celle de la période précédente". Ou si la quantité de semences plantées est plus grande que celle initialement achetée légalement. La Société rurale argentine, qui défend les intérêts agricoles, dénonce cette décision estimant qu'elle avait été prise unilatéralement, alors que les agriculteurs négociaient déjà avec les revendeurs.

¹, www.checkbiotech.org/root/index.cfm?fuseaction=newsletter&topic_id=5&subtopic_id=25&doc_id=13016

BRESIL – Destruction officielle de coton GM - La Commission brésilienne de biosécurité (CNTBio) a décidé la destruction chimique et mécanique de plantations illégales de coton GM, accompagnée d'une période de surveillance de six mois¹. Le Ministère de l'agriculture a informé la CNTBio qu'il a interdit la culture de 16 000 hectares semés en coton GM (soit plus de 20 exploitations), dans les Etats du Mato Grosso, Goias, Bahia, Rio Grande do Sul et Minas Gerais. Le Ministère estime que la surface cultivée en coton GM devrait être cette année de 200 000 hectares. La seule variété autorisée (en 2005) par la CNTBio est le coton Bollgard I de Monsanto.

¹, www.monsantowatch.org/moduleinterface.php?module=News&id=cntnt01&cntnt01action=detail&cntnt01articleid=71&cntnt01returnid=71, 21 juin 2006

ZONES sans OGM

par CN

FRANCE - Le 7 juillet 2006 le conseil général des Hautes-Alpes a voté une motion à l'unanimité (et 3 abstentions) déclarant le département "zone sans OGM".

les régions de se décréter "zone sans OGM".

¹, www.agrolink.org, 26 juin 2006

BULGARIE – Les 19 et 21 juin 2006, deux nouvelles municipalités bulgares, Kardzhali et Banite, se sont déclarées "zone sans OGM". Les autorités municipales vont mettre en place toutes les mesures possibles – pour convaincre les agriculteurs et les propriétaires terriens de ne pas cultiver de PGM. Les deux municipalités demandent aussi, en tant que futur territoire de l'UE, que la législation européenne reconnaisse le droit pour

ETATS-UNIS – Moratoire à Santa Cruz - Le Comté de Santa Cruz (Californie) a interdit le 20 juin 2006 les cultures transgéniques, par mesure de précaution¹. Il s'agit du quatrième comté de Californie à décider un moratoire sur les PGM, après Mendocino, Trinity et Marin. Aucune culture transgénique n'est implantée sur le territoire de Santa Cruz. Cette décision fait suite à un rapport sur la législation fédérale et californienne et sur les risques associés aux plantes GM. Aux termes du rapport, le moratoire pourra être levé quand 1/ des

règles garantiront le confinement des cultures GM ; 2/ des règles traiteront les PGM pharmaceutiques distinctement des PGM alimentaires ; 3/ la responsabilité des producteurs de PGM sera engagée en cas de contamination ; 4/ l'étiquetage sera obligatoire et 5/ quand le type et la localisation des PGM plantées dans le comté seront communiqués à la Commission agricole de Santa Cruz.

¹, sccounty01.co.santa-cruz.ca.us/BDS/GovStream/ASP/Display/SCCB_MinutesDisplayWeb.asp?MeetingDate=06/06/06

Pour connaître toutes les initiatives législatives états-uniennes : pewagbiotech.org/resources/factsheets/legislation/index.php?Year=2005.

Recherche & environnement

par Eric MEUNIER

FRANCE - Biogemma demande une dérogation - Biogemma a déposé, le 10 juillet 2006, une demande de dérogation auprès de la Commission du génie biomoléculaire (CGB) pour pouvoir poursuivre son essai de maïs transgénique à Antoingt (Auvergne) sur la précocité de la floraison du maïs, malgré sa destruction partielle (cf. p.4). Le 11 juillet 2006, lors d'une réunion de la CGB, il a été confirmé que les prescriptions de mise en culture des essais ne pouvaient être changées. Interrogé par Inf'OGM, le secrétariat de la CGB a confirmé que Biogemma pouvait continuer son essai dans deux contextes : l'essai est entouré de quatre rangs de maïs non-GM et 400m le sépare des autres cultures ; ou les plants sont castrés ou ensachés.

Source Inf'OGM

ETATS-UNIS - Des poulets transgéniques - Les chercheurs d'Origen Therapeutics ont modifié génétiquement des cellules germinales de poulets, puis réinitié par la suite leur cycle de transformation en cellules embryonnaires et donc en poulets transgéniques¹. Selon R. Kay, Président d'Origen, "ce travail démontre le potentiel de productions de molécules thérapeutiques par le poulet". Et, conséquence non négligeable, cette modification des poulets est héréditaire. Selon le Dr Mary, co-auteur de l'étude, cette technique devrait avoir des implications pour les recherches en biologie du développement mais également, commercialement parlant, dans le domaine agricole en rendant les poulets ou d'autres volatiles résistants à des maladies ou encore producteurs de molécules thérapeutiques². L'impact de la modification des cellules germinales sur le poulet n'a pas été étudié.

1, "Germline transmission of genetically modified primordial germ cells", MC. van de Lavoie et al., juin 2006, *Nature* 441, 766-769

2, www.azstarnet.com/dailystar/news/132709.php

NOUVELLE-ZÉLANDE - Techniques de stérilité des mâles chez les arbres - Le Pr. Higst a publié un article¹ faisant état d'une technique pour rendre stériles les conifères transgéniques. Les scientifiques ont utilisé une expression localisée dans certains tissus de la plante d'un gène cytotoxique. Le transgène inséré code pour une enzyme de la vigne, la stilbène synthase (STS) qui entre en compétition avec une autre enzyme, la chalcone synthase. Cette compétition entraîne la réduction, voire l'absence de synthèse de flavonol et donc la stérilité de la plante. Ce gène a été placé en aval d'un promoteur conduisant à une expression du gène uniquement dans les tissus de reproduction. Ainsi, l'expression spécifique de l'enzyme STS dans les cellules de reproduction mâles entraîne l'absence de production de pollen par la plante. Les expériences de cette stérilité n'ont pas été conduites sur des conifères, le temps de maturation sexuelle de ces derniers étant de 7 à 8 ans, mais sur des plants de tabac. Les observations ont montré que la synthèse de pollen était quasi inexistante : des quantités de 0,03 à 2% de la quantité théorique totale étaient présentes mais non viables d'après les chercheurs. Les effets sur la croissance et la santé de la plante n'ont pas été étudiés. Des

lignées de différents conifères ont déjà été générées et vont être analysées. Les scientifiques précisent que l'application de flavonol sous forme de spray sur les jeunes plants conduit à une restauration partielle de la fertilité des plants. Des recherches ont également cours pour produire un maïs à usage pharmaceutique ne produisant pas de pollen.

1, "Towards male sterility in *Pinus radiata* - a stilbene synthase approach to genetically engineer nuclear male sterility", Höfig et al., 2006, *Plant Biotechnology Journal* 4, 333-343

PEROU - Essais cliniques décriés - L'entreprise Ventria effectue des tests cliniques de riz GM pour la production de molécules thérapeutiques, sur des enfants péruviens allaités, riz censé lutter contre les diarrhées aiguës en produisant de la lactoferrine. Cet essai a été dénoncé par l'Association Médicale Péruvienne et par Acción por los Niños qui considèrent que les droits des enfants sont bafoués. L'essai, autorisé par le Ministère de la Santé, concerne 140 enfants d'hôpitaux publics de Lima et de Trujillo. Le Ministère précise que l'Institut de Recherche Nutritionnelle, qui réalise les essais pour Ventria, a rempli toutes les conditions nécessaires à leurs réalisations¹. Aux Etats-Unis, Ventria a dû faire face à une campagne conduite par des organisations écologistes, l'industrie alimentaire et des milliers d'agriculteurs,

campagne basée sur le refus du développement de ce riz GM du fait des trop grands risques qu'il représente en cas de contamination de la chaîne alimentaire. A cela s'ajoute les risques que le Japon, plus grand importateur de riz états-unien, suspende ses importations. Après l'interdiction d'expérimentations en Californie, B. Papanos de l'Association états-unienne des producteurs de riz résume la situation : "Nous voulons juste qu'ils s'en aillent. Cette petite entreprise peut provoquer d'énormes problèmes"².

1, www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=6641

2, www.duluthsuperior.com/mld/charlotte/business/14582043.htm?source=rss&channel=charlotte_business

ALLEMAGNE - Autorisation d'essais en champs - Contrairement à ce que nous annonçons dans Inf'OGM n°74, les essais en champs de pommes de terre GM n'ont été autorisés seulement que le 14 juin 2006¹. Pour rappel, ce dossier B/DE/05/176 concerne trois lignées de pommes de terre GM : deux à finalités pharmaceutiques (production de la toxine du choléra et production de la protéine virale majeure du virus de la maladie hémorragique des lapins), et une à finalité industrielle (production de polymère et utilisée dans l'industrie chimique ou des produits de nettoyage).

1, www.bulletins-electroniques.com/actualites/34212.htm

DÉBAT SUR LE COTON TRANSGÉNIQUE

Des brebis intoxiquées par le coton Bt ? - Le comté de Wrangal (Andhra Pradesh) est le lieu d'un phénomène encore inexplicable : la mort de 1 820 brebis qui ont brouté les restes de culture de coton Bt. Les éleveurs ont alerté les autorités fédérales. En l'absence de réponse, le syndicat des éleveurs a conduit son enquête, avec des agronomes du Centre pour une Agriculture Durable et des vétérinaires de l'Etat¹. Il conclut, après interview d'éleveurs et d'agriculteurs dans quatre villages, que la mort de ces brebis est très probablement due à une intoxication très forte et demande une enquête approfondie et un moratoire sur les cultures de coton Bt en attendant les résultats. Les premières données recueillies montrent que 25% des agneaux et brebis jusqu'à deux ans ont développé rapidement des symptômes inquiétants (nez pris, diarrhée, urine rouge, etc...) et sont morts dans les 5 à 7 jours après mise aux champs. Des autopsies pratiquées à la clinique vétérinaire gouvernementale, mais non rendues publiques, ont révélé des tâches noires dans les intestins et le foie et des canaux biliaires élargis. L'assistante du Directeur de l'hôpital aurait déclaré aux éleveurs que ces

symptômes étaient probablement dus au broutage de feuilles et boules résiduelles de coton Bt et qu'elle avait déjà observé ce phénomène. A l'équipe conduisant l'étude, elle a tempéré son propos en expliquant que les agriculteurs utilisaient également d'autres insecticides et herbicides qui pourraient être la cause de ce phénomène. Contacté par Inf'OGM, un des auteurs de l'étude a cependant expliqué que la dernière utilisation de pesticides sur ces champs datait d'un mois avant la récolte et que les agriculteurs n'avaient pas pour habitude d'utiliser des insecticides contenant du Bt les années précédentes. Or, la seule nouveauté était l'introduction du coton Bt.

1, www.csa-india.org

La question des pesticides - Le coton Bt est cultivé en Arizona (Etats-Unis), depuis 1996. Des scientifiques de l'Université de cet Etat ont analysé, pendant deux ans, 81 champs dans un périmètre de 6600 km² où poussent du coton naturel (40 champs), du coton Bt (21 champs) et du coton Bt et résistant aux herbicides (20 champs). Les résultats montrent que les rendements sont similaires mais que les cultures non transgéniques ont

nécessité plus d'insecticides¹. Il est à noter que des phénomènes de résistance des insectes à la toxine Bt ont déjà été observés en Caroline du Nord (cf. Inf'OGM n°23), en Chine (cf. Inf'OGM n°54) et en Inde (cf. Inf'OGM n°67), obligeant les agriculteurs à réutiliser leurs anciens insecticides. Selon Y. Carrière, un des auteurs, il est nécessaire qu'une comparaison des systèmes de cultures soit conduite sur de nombreux systèmes différents avant de généraliser les résultats². Y. Carrière précise que le succès du coton Bt dépend de sa capacité à résister aux insectes. Or son laboratoire a déjà mis en évidence l'existence de vers roses des racines (*Pectinophora gossypiella*) portant des variations génétiques qui pourraient générer une résistance à la protéine Bt³. Inf'OGM n'a pu joindre Y. Carrière pour confirmer ce point.

1, "Farm-scale evaluation of the impacts of transgenic cotton on biodiversity, pesticide use, and yield", Cattaneo M. et al., *PNAS*, 4 mai 2006, 103: 7571-7576

2, uanews.org/cgi-bin/WebObjects/UANews.woa/2/wa/MainStoryDetails?ArticleID=12616

3, www.sciencenews.org/articles/20030208/tob5.asp

LIRE ET VOIR

SITE - L'association Rés'ogm infos, née en 2005, diffuse de l'information, organise des débats sur les OGM et propose de faire un inventaire des alternatives en Rhône-Alpes. Leur site vient d'être créé.
www.resogm.org

SITE - Un site consacré aux attentats du 11 septembre a ouvert une section où sont proposés de nombreux films consacrés aux OGM.
<http://reopen911.online.fr/Anti-OGM/>

FILM - Dans son film "Pas de pays sans paysan", Eve Lamont adopte le point de vue de cultivateurs et d'éleveurs du Canada, des États-Unis et de la France pour dénoncer l'agriculture industrielle et les OGM et la menace qu'ils font peser sur la biodiversité et l'autonomie des paysans. Ce film affirme qu'il est possible et crucial de cultiver autrement.
www.onf.ca/trouverunfilm/fichefilm.php?lg=fr&id=51511

RAPPORT - Edmonds Institute - en collaboration avec African Centre for Biosafety - a publié un rapport (en anglais) intitulé "Out of Africa: Mysteries of Access and Benefit Sharing", qui présente 36 cas de biopiraterie en Afrique.
www.edmonds-institute.org/outofafrica.pdf

REGISTRE - Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique propose un nouveau registre central (en anglais) des organismes vivant modifiés (OVM) - avec 201 enregistrements - dans le cadre du Protocole de Cartagena, incluant l'information sur la transformation, l'insert génique et les caractéristiques de la modification et son code d'identification unique (si disponible). Des liens vers toutes les décisions se référant à l'un de ces organismes sont présentés en bas de chaque enregistrement d'OVM accessible par le registre.
<http://bch.biodiv.org/news/news.shtml>

SOMMAIRE

POINT DE VUE.....1
ECONOMIE & CONSOMMATION.....1
LÉGISLATION.....2
RECHERCHE & ENVIRONNEMENT.....3
LIRE & VOIR.....4
ACTIONS CITOYENNES4

BULLETIN INF'OGM

Directeur de publication : Jacques Testart

Rédacteur en chef : Christophe Noiset

Comité de rédaction : Sylvain Fattebert (Suisse), Frédéric Jacquemart, Eric Meunier, Frédéric Prat

Abonnement annuel (chèque à l'ordre d'Inf'OGM)

Particulier : 15 euro - Organisation : 100 euro

Prix à l'unité : 2 euro - ISSN : n° 1624 - 8872

CPPAP : 0406G 85457

Inf'OGM - Veille citoyenne sur les OGM

tél : +33 (0)1 48 51 65 40 - fax : +33 (0)1 48 51 95 12

mél : infogm@infogm.org - site internet : www.infogm.org

Actions citoyennes

par **Christophe NOISETTE**

FRANCE - Propagande à l'école - Les éditions Magnard proposent un nouveau manuel scolaire pour le programme d'histoire-géographie, pour les premières STG (science et technologie de gestion) que des professeurs dénoncent comme étant pro-OGM¹. En pages 210-211, J.P. Charvet (géographe universitaire de référence sur la question de l'alimentation dans le monde) explique que les OGM permettront d'augmenter les rendements, de coller aux demandes de l'industrie et de "mieux gérer les problèmes d'environnement" (sic) en évoquant pesticides et eau. Une campagne a été lancée par des enseignants en histoire-géographie pour dénoncer cette propagande. Les éditions ont répondu : "nous avons décidé de compléter, dès la prochaine édition du manuel, les deux documents qui traitent actuellement des OGM [...] par un texte du journal Alternatives économiques qui présente les termes du débat".

1, www.amisdelaterre.org/article.php3?id_article=2544

Lire les pages incriminées : http://www.monde-solidaire.org/spip/IMG/jpg/magnard_p1.jpg et [/magnard_p2.jpg](http://www.monde-solidaire.org/spip/IMG/jpg/magnard_p2.jpg)

Les apiculteurs directement menacés par les essais - Suite à la requête de la Confédération paysanne examinée en audience le 7 juillet, le Juge des Référé de Pau a suspendu la décision du 19 mai 2006 du Ministre de l'Agriculture autorisant un essai à Mauroux (Gers)¹. Le juge a estimé que "les essais autorisés (...) sont de nature à porter gravement atteinte aux intérêts des agriculteurs dont les exploitations et les ruches sont situées à proximité des parcelles destinées à l'expérimentation contestée". Le juge a aussi noté "qu'il ne ressort pas du dossier que la suspension

de l'exécution de la décision du 19 mai 2006 menacerait gravement un intérêt public". Enfin, parmi les multiples irrégularités relevées par la Confédération paysanne, le juge a retenu le "caractère incomplet du dossier de demande d'autorisation et l'insuffisante information". Monsanto ne s'est pas déplacé à l'audience et a laissé le Ministère défendre seul l'essai dénoncé.

1, www.confederationpaysanne.fr/article.php3?id_article=910

INDE - Coton, suicide et procès - Une plainte en défense de l'intérêt public (en anglais, Public Interest Litigation, PIL) a été conduite devant la Haute Cour de Bombay suite au suicide de 540 coton-culteurs lors de la précédente saison du coton, dont la plupart cultivaient du coton GM Bt¹. La Cour a condamné, le 14 juin 2006, le Secrétaire Général de l'Etat du Maharashtra et douze autres responsables de l'Etat à payer des amendes sur leur propre salaire. Dans le jugement, le PIL inclut "le rôle des fonctionnaires de l'Etat dans la promotion du coton Bt qui fut au final un échec" et l'implication des responsables de l'Etat "dans la paupérisation des agriculteurs qui ont cultivé du coton Bt". Le PIL demande aussi à l'Etat de prendre les mesures appropriées contre les entreprises semencières pour les obliger à indemniser les familles des agriculteurs qui se sont suicidés.

1, www.gmwatch.org/archive2.asp?arcid=6636, 14 juin 2006

UE - Quelle stratégie pour l'Europe ? - La Commission européenne a ouvert une consultation publique¹ sur la stratégie européenne vis-à-vis des biotechnologies (jusqu'au 30 septembre 2006).

1, ec.europa.eu/biotechnology/index_en.htm

EUROPE - Les Faucheurs toujours aussi déterminés

En France, lors de leur Assemblée, qui s'est tenue à Cournon, près de Clermont Ferrand, les Faucheurs Volontaires ont décidé de revendiquer les fauchages qui avaient été réalisés cette année (liste sur infogm.org/article.php3?id_article=2764). Par ailleurs, les Faucheurs ont décidé d'aller faucher les champs de PGM commerciaux, de faucher de nuit quand la situation est trop tendue, si, et seulement si, le fauchage est clairement revendiqué le lendemain.

Source Inf'OGM

Selon un bilan établi en juin par la CGB, les faucheurs d'OGM ont détruit 31 parcelles d'essais de maïs GM sur 76 en 2005 (soit 40%).

Justice et pouvoir - Le Ministre de la Justice Pascal Clément - par ailleurs Président du Conseil général de la Loire - a été interpellé le 1^{er} juillet 2006 à Saint-Priest-en-Jarez (Loire) par une centaine de militants de la

Confédération paysanne qui ont dénoncé la "répression syndicale", suite à la condamnation de Jean Emile Sanchez¹. "En alertant l'opinion publique sur les dangers présentés par les OGM, vous nous avez rendu service (...), je vous en remercie. Mais quand les précautions sont prises, il n'est pas acceptable d'empêcher l'expérimentation de ces cultures", a répondu Pascal Clément. "Nous souhaitons des sanctions assez fermes pour montrer qu'il est illégal d'empêcher la production d'OGM dans ce pays", a-t-il ajouté.

1, AP, 1^{er} juillet 2006

Fichage ADN - Les "Onze d'Avelin", faucheurs condamnés en 2005, ont dû se soumettre à des prélèvements d'ADN. "La loi Sarkozy élargit le champ d'application du fichier d'empreintes génétiques, il était autrefois limité aux auteurs de délits sexuels, il concerne désormais toutes les personnes condamnées définitivement.

[...] En cas de refus, c'est un délit passible d'un an de prison et de 15 000 euro d'amende", indique Dominique Plancke, un des élus Verts condamnés. Benjamin Deceuninck, militant libertaire, a, lui, refusé de donner son ADN. "Je refuse d'être mis au répertoire génétique pour avoir arraché quelques betteraves qui avaient été plantées contre l'avis de la population". Une pétition circule pour soutenir son refus.

1, infoblog.samizdat.net/2006/06/28/pourquoi-je-nirai-pas-donner-mon-adn-2/

ALLEMAGNE - Des "libérateurs de champs" (Feldbefreier) ont partiellement fauché un champ d'orge GM, situé à Gießen, en juin 2006¹. Le Prof. Hormuth, Président de l'université a porté plainte pour "destruction de biens et violation de propriété privée".

1, bellaciao.org/fr/article.php3?id_article=29978

Site des Feldbefreier : www.gendreck-giessen.de

Imprimerie : Presse Pluriel - 19, rue F. Lemaître - 75020 Paris - Papier recyclé